



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
9 juillet 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre

#### I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) décrit l'évolution de la situation entre le 16 décembre 2013 et le 20 juin 2014 et rend compte, depuis la publication de mon dernier rapport (S/2013/781) daté du 30 décembre 2013, des activités menées par la Force en application de la résolution 186 (1964) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 2135 (2014).

2. Au 20 juin 2014, l'effectif de la composante militaire était de 858 soldats, tous grades confondus, et la composante police comptait 62 personnes (voir annexe).

#### II. Mission de bons offices et autres faits nouveaux

3. Le 11 février, après cinq mois d'intenses discussions, les dirigeants chypriote grec et chypriote turc, Nicos Anastasiades et Derviş Eroğlu, se sont entendus sur une déclaration conjointe qui relance officiellement les négociations de haut niveau sur un règlement global du problème de Chypre. J'ai pris note, dans une lettre adressée à chacun d'eux, de leur entente sur la Déclaration commune et de la reprise de véritables négociations. Je les ai encouragés à continuer à faire avancer le processus à l'occasion d'entretiens bilatéraux tenus en avril 2014.

4. Après la reprise des négociations de haut niveau, les parties ont participé régulièrement à des discussions tant entre dirigeants qu'entre négociateurs. Les dirigeants ont tenu deux réunions (le 31 mars et le 2 juin) qui leur ont permis de faire le bilan des activités menées par leurs négociateurs respectifs et réaffirmé leur volonté de continuer à aller de l'avant. Le 22 mai 2014, ils sont convenus d'accélérer le processus de négociation en vue d'un règlement global et de se réunir au moins deux fois par mois à cette fin. Au cours de leur réunion du 2 juin 2014, les dirigeants ont également réfléchi à la revitalisation des travaux des commissions techniques, à d'éventuelles mesures de confiance et à d'autres questions de fond touchant aux différents volets de la négociation.

5. Le 27 février 2014, les négociateurs chypriote grec et chypriote turc, Andreas Mavroyiannis et Ozersay Kudret, ont effectué des visites croisées, le premier à Ankara et le second à Athènes, initiative sans précédent dans les pourparlers de paix



à Chypre. Les négociateurs ont estimé que ces visites marquaient une étape décisive et le début d'un dialogue utile. Ils se sont également rendus en Afrique du Sud du 25 au 29 avril 2014 dans le cadre d'une visite organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour faire le point des enseignements tirés du processus de médiation sud-africain.

### **III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre**

6. La Force a pour objectif principal de prévenir toute reprise des combats et de contribuer au maintien de l'ordre public et au retour à une situation normale. Elle doit pour ce faire concilier dans la mesure du possible les considérations de sécurité et le maintien du statu quo militaire tout en permettant aux Chypriotes qui habitent et travaillent dans la zone tampon d'avoir des activités civiles et de vivre pleinement et de façon productive. Cette méthode, lorsqu'elle fonctionne, permet de renforcer la confiance entre les communautés et concourt à l'action d'ensemble menée par l'ONU à l'appui du processus de paix.

#### **A. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire**

7. Durant la période à l'examen, la Force a continué à préserver l'intégrité et la stabilité de la zone tampon. Malgré quelques incidents militaires mineurs, dont certains ont donné lieu à des accrochages avec la Force, la coopération avec les forces en présence est restée bonne. Grâce à ses patrouilles régulières et à son dispositif d'observation, de communication et de liaison, la Force est parvenue à prévenir les tentatives des deux forces en présence d'apporter de légères modifications au statu quo militaire dans la zone tampon. La non-reconnaissance par les forces en présence de l'aide-mémoire de 1989 et les mises en cause de l'autorité de la Force dans la zone tampon demeurent néanmoins préoccupantes. À plusieurs reprises, les forces en présence ont de nouveau contesté la délimitation des lignes de cessez-le-feu établies par l'ONU et, partant, l'étendue de la zone tampon à certains endroits.

8. Fait nouveau, au cours de la période considérée, les forces turques ont installé 28 caméras de vidéosurveillance le long de la ligne de cessez-le-feu, au centre de Nicosie, y compris à des postes d'observation qui n'étaient jusqu'alors pas gardés. La Force estime que, dans les zones concernées, cela donne aux forces turques un avantage militaire évident. Elle a dénoncé cette violation militaire à plusieurs reprises, tant au niveau militaire que politique, mais les caméras sont toujours là.

9. Il n'y a certes pas eu de progrès dans la mise en œuvre de mesures de confiance relatives aux questions militaires, mais aucune des forces en présence n'a mené d'opération militaire majeure pendant la période considérée. Dans la vieille ville de Nicosie, où les lignes de cessez-le-feu sont très proches l'une de l'autre, des actes d'indiscipline au plus bas niveau tactique ont à nouveau provoqué des réactions du camp adverse. En outre, des positions militaires déjà signalées, établies par les deux forces en présence dans la zone tampon en violation du statu quo, sont toujours en place. Les forces turques ont souvent déployé au poste de liaison de Strovilia un effectif supérieur à celui correspondant au statu quo militaire. L'ONU

continue de tenir le Gouvernement turc pour responsable du maintien du statu quo à Varosha.

## **B. Déminage**

10. Les deux parties ont continué d'empêcher les démineurs d'accéder aux quatre champs de mine recensés dans la zone tampon, dont trois sont sous le contrôle de la Garde nationale et un, des forces turques. Le 3 avril, à la veille de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, ma Représentante spéciale et Chef de l'UNFICYP, Lisa M. Buttenheim, a écrit aux deux dirigeants chypriote grec et chypriote turc pour les informer qu'un accord était intervenu entre l'UNFICYP et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), prévoyant l'envoi d'une équipe de déminage cambodgienne de la FINUL pour participer au déminage de deux secteurs de la zone tampon où des mines pourraient avoir été déplacées par les inondations (voir S/2013/781, par. 7). Le 22 avril, l'équipe a trouvé une mine antichar sur la ligne de cessez-le-feu des forces turques près de Mammari, dans le secteur 1 de la zone tampon, et l'a fait exploser en toute sécurité le lendemain, en étroite coopération avec les forces en présence. L'équipe a achevé sa mission de déminage le 5 juin, après avoir déminé une superficie totale de 7 032 mètres carrés dans la zone tampon.

11. Dans sa lettre, M<sup>me</sup> Buttenheim a fait observer que le Conseil de sécurité avait à de nombreuses reprises, et pour la dernière fois dans sa résolution 2135 (2014), demandé aux deux parties de permettre aux démineurs d'accéder à la zone tampon et de faciliter la destruction des mines qui s'y trouvaient encore, et les avait exhortées à étendre les opérations de déminage au-delà de la zone tampon. Dans sa réponse datée du 8 avril, le dirigeant chypriote grec a rappelé que, le 1<sup>er</sup> juillet 2013, Chypre avait achevé l'exécution de son plan national de destruction de l'ensemble des mines antipersonnel et des champs de mines sur son territoire, conformément à ses obligations au regard de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Par la suite, dans sa réponse datée du 14 avril 2014, le dirigeant chypriote turc a indiqué qu'il avait déjà proposé à la partie chypriote grecque, dans le cadre des mesures de confiance, qu'une fois que l'ONU aurait achevé le déminage de la zone tampon, des opérations de déminage soient menées simultanément dans le nord du pays par les Chypriotes turcs et dans le sud par les Chypriotes grecs.

## **C. Rétablissement d'une situation normale et activités humanitaires**

12. Conformément à son mandat, qui prévoit qu'elle doit contribuer au retour à une situation normale, la Force a continué d'engager les autorités, les responsables locaux et la population civile à communiquer en temps voulu des informations utiles sur les projets civils concernant la zone tampon dans le respect des procédures établies. Elle a délivré plus de 900 permis autorisant des activités agricoles et d'autres activités civiles dans la zone tampon et approuvé 28 des 37 projets de construction civils dans la même zone. À l'appui de ces activités civiles, elle a continué de faciliter le fonctionnement des infrastructures publiques et la prestation

de services de base tels que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la distribution d'électricité aux deux communautés, suscitant parfois la contestation des parties.

13. La police de la Force a continué de faciliter des enquêtes diligentées par les différents services de police sur des infractions commises dans la zone tampon et d'assister ces services dans leur travail. Tel a notamment été le cas dans le village bicommunautaire de Pyla, où la Force est responsable des activités de maintien de l'ordre que mènent les deux parties et où la criminalité a augmenté au cours de la période considérée. Pendant celle-ci, l'université ouverte à Pyla en octobre 2012 a fonctionné sans y être autorisée. Le dirigeant chypriote grec a assisté à la cérémonie d'inauguration de l'établissement le 16 juin et a prononcé une allocution à cette occasion. Du fait de l'amélioration des relations entre l'UNFICYP et les représentants du village et de la faible augmentation du nombre d'étudiants, la présence de l'université a eu jusqu'à présent peu d'incidences sur l'ordre public et les relations intercommunautaires.

14. Le personnel de la Force a vu son autorité défiée dans la zone tampon par des particuliers qui s'y livraient à des activités non autorisées telles que la chasse et a parfois dû faire face à des comportements agressifs, physiques ou verbaux. L'UNFICYP a exhorté les autorités compétentes des deux camps à réagir immédiatement en pareil cas, y compris en engageant des procédures judiciaires le cas échéant. On a à nouveau constaté que les fonctionnaires des Nations Unies recrutés sur le plan local qui essayaient de faire leur travail dans le nord étaient soumis à des mesures restrictives.

15. Hors de la zone tampon, la Force a continué de répondre aux besoins de 343 Chypriotes grecs et 118 Maronites résidant dans le nord, notamment en leur fournissant une aide humanitaire hebdomadaire, et d'apporter son appui aux écoles chypriotes grecques de la péninsule du Karpas. La Force a également facilité le transfert du corps de trois Chypriotes grecs afin qu'ils soient inhumés dans le nord. Les autorités chypriotes turques n'ont toujours pas donné suite aux demandes de retour dans la région du Karpas présentées par deux Chypriotes grecs (voir S/2013/781, par. 12) et aux demandes relatives à l'envoi de médecins de langue grecque dans le nord pour y soigner les Chypriotes grecs âgés et les maronites. En ce qui concerne les Chypriotes turcs vivant dans le sud qui ont demandé de l'aide, la Force a effectué des visites à domicile régulières et établi des relations avec les autorités locales pour s'assurer que les personnes concernées avaient accès aux soins de santé et à l'aide sociale. Comme il est indiqué dans les rapports précédents, la situation n'a toujours pas évolué en ce qui concerne l'ouverture d'une école de langue turque à Limassol. La Force a aidé à régler les problèmes d'ordre juridique et humanitaire liés à l'incarcération et au placement en détention provisoire de 10 Chypriotes turcs dans le sud en se rendant régulièrement dans les centres de détention où ils se trouvaient. Pour renforcer la confiance dans la justice, la Force a assisté à sept audiences concernant des Chypriotes turcs dans le sud et une audience concernant un Chypriote grec dans le nord.

16. Au cours de la période considérée, la Force et le PNUD ont continué à dialoguer avec diverses parties prenantes afin de resserrer la coopération dans la vieille ville de Nicosie où la zone tampon est la plus étroite. Avec l'appui de la Force, les experts du Plan directeur de Nicosie – dispositif bicommunautaire ayant vocation à régler les problèmes d'urbanisme dans la vieille ville – ont contribué à la

stabilisation de 14 bâtiments recensés comme dangereux pour les soldats de la Force patrouillant le long de la Ligne verte. Dans le cadre d'un projet confié au PNUD, le 8 avril, les maires chypriote grec et chypriote turc de Nicosie ont inauguré la station de traitement des eaux usées de la ville, qui dessert 270 000 personnes des deux communautés. À six reprises au cours de la période considérée, la Force a réuni des spécialistes de l'environnement, des affaires sociales et de la santé des deux municipalités pour examiner des questions d'intérêt commun.

17. Afin de favoriser la coopération intercommunautaire et d'œuvrer à la réconciliation, la Force a appuyé 98 initiatives de la société civile, en coopération avec des partenaires internationaux et locaux, grâce auxquelles plus de 9 500 personnes des deux communautés ont participé à des activités sportives, culturelles, éducatives, etc. Par exemple, la Journée internationale du travail a été célébrée conjointement par des syndicalistes chypriotes grecs et chypriotes turcs et s'est terminée par un concert qui a rassemblé 5 000 spectateurs dans la zone tampon, au centre de Nicosie. La Force a également soutenu la tenue de réunions régulières de représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie. De son côté, au premier semestre de 2014, le PNUD a facilité un dialogue bicommunautaire intersectoriel sur le processus de paix engagé entre hauts représentants de partis politiques, de syndicats, d'associations professionnelles et d'organisations non gouvernementales.

18. Avec l'appui de la Force, le dialogue interreligieux a continué à bien progresser durant la période considérée. Le 26 février, les cinq dirigeants religieux de Chypre (l'archevêque de l'Église de Chypre, le grand mufti de Chypre, l'archevêque maronite, l'archevêque arménien et le vicaire du Patriarche latin) ont publié pour la première fois une déclaration commune dans laquelle ils se félicitaient de la reprise des pourparlers. Pendant la période considérée, des services religieux ont été célébrés dans des lieux de culte des deux parties de l'île ouverts pour la première fois depuis des dizaines d'années, comme le service du vendredi saint célébré à l'église Saint-Georges de Famagouste, la fête célébrée le 11 mai à l'église arménienne de la Vierge Marie dans le nord de Nicosie et la cérémonie inaugurale tenue le 3 juin à la mosquée Tahtakale, dans le sud de Nicosie. En revanche, une cérémonie religieuse qui se déroulait à la chapelle maronite Saint-Antoine le 31 mai a été interrompue par les autorités chypriotes turques.

19. Pour sa part, la Force a facilité l'organisation de 48 services religieux et manifestations commémoratives ayant attiré plus de 10 000 personnes, certaines dans le nord de l'île et d'autres, sous sa garde, dans la zone tampon. Passant de 11 à 22, le nombre de manifestations religieuses a fortement augmenté par rapport à la même période de l'année précédente, en particulier dans la partie nord. En arrière-plan, le PNUD s'est employé, en étroite collaboration avec le Comité technique chargé du patrimoine culturel, à protéger les sites culturels des deux parties de l'île, ce qui a donné lieu à des progrès considérables dans la restauration de la tour d'Othello à Famagouste et du monastère de l'apôtre André. La remise en état de 12 autres sites du patrimoine culturel des deux parties de l'île est en voie d'achèvement, en cours d'élaboration ou sur le point de commencer.

20. Le 2 juin, des représentants de la Chambre de commerce et d'industrie de Chypre, de la Chambre de commerce chypriote turque, de l'Union turque des chambres et bourses de commerce et de l'Union des chambres de commerce et d'industrie helléniques de Grèce se sont réunis à Nicosie et ont créé le Forum

économique de Nicosie. À cette occasion, les chambres ont publié une déclaration commune dans laquelle elles apportaient leur soutien aux pourparlers en cours, et se sont engagées à promouvoir des initiatives communes émanant du secteur privé.

21. Le Comité technique chargé de la criminalité et des questions pénales a continué de se réunir avec l'appui de la police de la Force, tandis que la salle de communication mixte a continué à offrir un espace au service du renforcement de la coopération entre les forces de police des deux parties. Outre l'échange de renseignements sur des affaires criminelles concernant les deux communautés, les activités de la salle de communication mixte ont essentiellement porté sur des affaires humanitaires telles que les disparitions récentes et les querelles de famille concernant des enfants mineurs.

22. La police de la Force a continué d'escorter les convois de civils chypriotes turcs et les convois humanitaires dans le cadre de l'accord conclu en octobre 2010 entre les dirigeants au sujet de l'ouverture du point de passage de Limnitis/Yeşilirmak. Entre décembre 2013 et mai 2014, plus de 500 000 traversées officielles de la zone tampon ont été enregistrées contre près de 700 000 au cours de la période précédente. Aucun accord n'a été conclu sur l'ouverture de nouveaux points de passage.

### **III. Comité des personnes disparues**

23. Au cours de la période considérée, le Comité des personnes disparues a poursuivi ses activités d'exhumation, d'identification et de restitution des corps des personnes disparues. Au 15 juin, les équipes d'archéologues bicommunautaires du Comité avaient exhumé les dépouilles de 1 090 personnes dans les deux parties de l'île. À ce jour, les restes de 520 personnes ont été restitués aux familles, dont 46 pendant la période considérée. Le nombre total des personnes disparues identifiées en 2014 s'élève actuellement à 43. Le 9 mai, suite à l'issue des fouilles réalisées sur un terrain militaire dans le nord de Nicosie en février et mars, le Comité a demandé aux forces turques l'autorisation de fouiller un autre site dans une enceinte militaire du nord.

### **IV. Aspects financiers et administratifs**

24. Comme indiqué dans mon précédent rapport, l'Assemblée générale a, par sa résolution 67/272, ouvert un crédit d'un montant brut de 55,4 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014. Cette somme comprend une contribution volontaire du Gouvernement chypriote d'un montant correspondant au tiers du coût net de la Force, soit 18,7 millions de dollars, et une contribution volontaire du Gouvernement grec de 6,5 millions de dollars. J'invite les autres pays et les organisations à verser des contributions volontaires, de manière à réduire la part du coût de la Force financée par les contributions statutaires des États Membres.

25. L'Assemblée générale examine actuellement mon projet de budget pour le fonctionnement de la Force pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015. Si le Conseil de sécurité décide de proroger encore de six mois le mandat de

la Force, comme il est recommandé au paragraphe 38 ci-après, le coût du fonctionnement de celle-ci serait limité au montant approuvé par l'Assemblée générale.

26. Au 17 juin 2014, le montant total des contributions non acquittées au Compte spécial de la Force pour la période allant du 16 juin 1993 au 17 juin 2014 s'élevait à 17,2 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées était de 1 222,3 millions de dollars pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix.

27. Le remboursement des coûts des contingents et du matériel leur appartenant n'a été effectué que pour la période allant jusqu'à décembre 2013 en raison des retards enregistrés dans l'encaissement des quotes-parts.

## V. Observations

28. Alors que 2014 marquait la cinquantième année de présence ininterrompue de la Force à Chypre depuis sa création le 4 mars 1964, la situation le long des lignes de cessez-le-feu est restée calme et stable. Dans le même temps, les incidents et problèmes mineurs, qui sont largement passés inaperçus du grand public, sont restés monnaie courante. La fréquence des activités civiles non autorisées dans la zone tampon, due au renforcement du sentiment de sécurité, a eu pour effet de compliquer encore la situation générale en matière de sécurité dans cette zone. Dans ce contexte, les patrouilles régulières de la Force et les contacts avec les forces en présence et les autorités des deux parties ont, comme par le passé, largement concouru à prévenir toute escalade des tensions.

29. Eu égard à la reprise des négociations en vue de réunifier l'île, je demande à toutes les parties de s'engager concrètement sur une série de mesures en gage de leur attachement au processus de paix. Les deux forces en présence pourraient, par exemple, coopérer activement avec la Force au sujet des mesures de confiance militaires. Elles pourraient notamment reconnaître officiellement l'aide-mémoire de 1989, ce qui mettrait un terme à la contestation du tracé des lignes de cessez-le-feu arrêté par l'ONU. Dans ce cadre, elles pourraient également s'attacher à régler le problème que pose la récente modification du statu quo par l'installation de caméras de vidéosurveillance à Nicosie, ce qui a, de manière regrettable, inutilement exacerbé les tensions.

30. Une autre mesure pourrait consister, pour les deux parties, à faciliter sans tarder l'accès à toutes les zones non déminées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone tampon, conformément à la résolution 2135 du Conseil de sécurité (2014). Je remercie le Cambodge d'avoir accepté le redéploiement temporaire de son équipe de déminage de la FINUL à l'UNFICYP, ce qui a permis de déminer deux zones suspectes dans la zone tampon et de faire de Chypre un lieu plus sûr. Je me félicite également de la proposition chypriote turque de reprendre les opérations de déminage dans toute l'île, et appelle toutes les parties à parvenir à un accord sur les modalités dès que possible. L'ONU est prête à les aider à réaliser leur objectif de débarrasser Chypre des mines.

31. La Force a continué de promouvoir l'usage civil de la zone tampon dans la mesure où il n'a pas d'incidence négative sur la sécurité et la stabilité. Toutefois, de telles activités ne favoriseront la confiance entre les communautés que si elles

respectent les procédures fixées par la Force. Je réitère donc ma demande aux autorités des deux parties de prendre des mesures fermes à l'égard de tous ceux qui se livrent à des activités non autorisées, de façon à afficher leur respect envers l'autorité de la Force dans la zone tampon et à soutenir celle-ci dans l'accomplissement de sa mission.

32. Les problèmes de sécurité doivent être réglés dans la vieille ville de Nicosie, zone fortement militarisée à l'intérieur des remparts vénitiens où la zone tampon est la plus étroite. Je demande à nouveau aux parties, y compris aux maires chypriote grec et chypriote turc et aux municipalités de Nicosie ainsi qu'à l'équipe du Plan directeur de la ville, en coopération avec la Force et le PNUD, d'envisager l'infrastructure urbaine de la vieille ville sous un angle global et de mener des projets communs à même d'attirer des investissements et, de ce fait, de transformer la zone alentour. Une telle démarche contribuerait également au rétablissement d'une situation normale propre à renforcer la sécurité le long de la Ligne verte et la confiance dans les négociations en cours.

33. La société civile a un rôle essentiel à jouer dans la paix à Chypre. Je félicite les dirigeants religieux de leur dialogue actuel, qui a donné des résultats tangibles pour les Chypriotes, dont l'ouverture de certains lieux de culte pour la première fois depuis des décennies. Je tiens également à féliciter les chefs d'entreprises de Chypre, de Grèce et de Turquie qui se sont réunis pour la première fois dans le cadre du Forum économique de Nicosie. J'encourage les efforts qu'ils font pour promouvoir les initiatives du secteur privé, ce qui pourrait augmenter le nombre, malheureusement faible aujourd'hui, de personnes qui traversent la zone tampon. J'encourage les fédérations de football des deux parties à mettre en pratique l'accord qu'elles ont conclu en vue de coopérer plus étroitement.

34. Les réussites de la société civile et la poursuite du développement des liens et contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres peuvent apporter aux responsables politiques l'appui indispensable dont ils ont besoin pour faire les compromis nécessaires à la table des négociations. Ces contacts suscitent la confiance entre les communautés et aident à apaiser les craintes d'isolement exprimées par les Chypriotes turcs. Je demande à nouveau aux dirigeants des deux communautés de s'employer à créer un climat favorable à l'élargissement et à l'approfondissement des contacts, et d'éliminer ce qui les gêne. Un rééquilibrage économique et social entre les parties rendra, à terme, la réunification plus facile et plus probable. Dans le contexte d'un processus de paix avalisé par la communauté internationale, toute action qui irait dans le sens contraire ne peut qu'être néfaste.

35. S'agissant des ressources naturelles de Chypre, il importe de veiller à ce que les nouvelles richesses découvertes bénéficient aux deux communautés. Je reste d'avis qu'il s'agit là, pour tous les intéressés, d'une motivation de première importance en faveur de la recherche d'une solution durable au problème de Chypre et d'une incitation à resserrer la coopération dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes de la région.

36. L'ONU reste déterminée à soutenir l'assistance humanitaire vitale apportée aux familles des victimes par l'intermédiaire du Comité des personnes disparues. Je me félicite des résultats obtenus par le Comité au cours de la période considérée, mais je constate que près de 50 ans après leur disparition, la moitié des personnes disparues n'ont toujours pas été retrouvées et que 75 % d'entre elles n'ont pas encore été identifiées. Il est essentiel que les travaux du Comité ne soient pas

davantage retardés. Compte tenu des statistiques mentionnées plus haut et de l'âge avancé des parents de personnes disparues, il faut accélérer le processus, notamment en donnant accès aux zones militaires. C'est pourquoi je répète que la coopération avec le Comité doit être renforcée.

37. Il faut regretter que les restrictions imposées au personnel de l'ONU recruté sur le plan local dans ses déplacements persistent. Or, la liberté de mouvement de l'ensemble de son personnel est, pour l'Organisation, une question de principe, et, pour la Force, un besoin opérationnel. J'invite les autorités chypriotes turques à respecter ce principe.

38. La Force continue de jouer dans l'île un rôle essentiel en exerçant l'autorité dans la zone tampon et en contribuant à maintenir le calme et à régler divers problèmes rencontrés par des membres des deux communautés dans leur vie quotidienne. Toutefois, son aptitude à jouer ce rôle dépend pour l'essentiel de l'engagement des parties à s'abstenir de contester son autorité et sa légitimité dans la zone tampon. En demandant aux deux parties de continuer à coopérer de bonne foi avec elle, je recommande donc que le mandat de la Force soit prorogé de six mois, jusqu'au 31 janvier 2015.

39. La Force continue de collaborer étroitement avec ma mission de bons offices et les acteurs des Nations Unies présents dans l'île. Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question, la résolution 2135 (2014) étant la dernière en date, la Force continue de participer à l'élaboration de plans d'action en prévision du règlement, lesquels continueront de tenir compte de l'évolution des négociations et des vues des parties sur le rôle éventuel que l'ONU doit jouer à cet égard.

40. En outre, je continuerai à suivre de près les opérations de la Force, en tenant compte de l'évolution de la situation sur le terrain et des vues des parties et, s'il y a lieu, j'adresserai au Conseil mes recommandations sur les nouveaux aménagements à apporter au mandat de la Force, à ses effectifs et à son concept d'opération.

41. En ce qui concerne le processus de paix, la Déclaration conjointe du 11 février constitue une importante réalisation, que je salue comme l'affirmation claire, par les deux dirigeants, d'un accord sur des principes et comme une excellente base pour la reprise des pourparlers. Je me réjouis aussi du fait qu'ils se disent déterminés à reprendre des négociations structurées et axées sur les résultats, sous les auspices de l'ONU. J'encourage vivement les deux dirigeants à maintenir la dynamique actuelle, à mener le processus en s'appuyant sur les accords existants et les acquis obtenus jusqu'à présent, et à redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement global sur la base de la déclaration conjointe.

42. Comme je l'ai répété à plusieurs reprises, chaque partie doit s'abstenir de dénigrer le processus ou l'autre partie, respecter la confidentialité du processus et s'employer à mobiliser un appui en faveur d'un accord de règlement. Je me félicite de la démarche novatrice des parties d'organiser des visites croisées des négociateurs en Turquie et en Grèce. J'espère que ces efforts vont se poursuivre dans les mois à venir. J'encourage les parties à étudier plus avant les mesures de confiance mutuellement acceptables qui pourraient contribuer à l'instauration d'un environnement favorable à un règlement.

43. Alors que cette année marque le cinquantième anniversaire de la Force, je tiens à exprimer une nouvelle fois ma gratitude aux 32 pays qui fournissent depuis 1964 des contingents, du personnel de police ou les deux, et je rends hommage aux

184 soldats de la paix qui ont perdu la vie au service de la paix à Chypre pendant cette période. L'année 2014 marque également un demi-siècle d'efforts de mes bons offices et de ceux de mes prédécesseurs. J'ai bon espoir que ce cinquantenaire viendra donner un élan supplémentaire en vue de la réunification de l'île. Il incombe à toutes les parties d'œuvrer de manière résolue sur la voie du règlement global auquel aspirent tous les Chypriotes et grâce auquel la présence d'une force de maintien de la paix ne serait plus nécessaire.

44. En conclusion, je tiens à remercier ma Représentante spéciale, Chef de l'UNFICYP et, depuis avril 2014, Conseillère spéciale par intérim, Lisa M. Buttenheim, le commandant de la Force, le général de division Chao Liu, et l'ensemble des hommes et des femmes de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils se sont acquittés des responsabilités que le Conseil de sécurité leur a confiées. Je tiens également à exprimer mes plus sincères remerciements à mon Conseiller spécial sortant, Alexander Downer, pour l'action qu'il a menée au cours des six dernières années en vue de parvenir à une paix durable à Chypre.

## Annexe

**Pays fournissant des contingents et du personnel de police  
à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix  
à Chypre (au 20 juin 2014)**

<i>Pays</i>	<i>Personnel militaire</i>
Argentine <sup>a</sup> . . . . .	294
Autriche . . . . .	4
Canada . . . . .	1
Chine . . . . .	2
Hongrie <sup>b</sup> . . . . .	84
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. . . . .	273
Slovaquie <sup>c</sup> . . . . .	200
<b>Total . . . . .</b>	<b>858</b>

<i>Pays</i>	<i>Police des Nations Unies</i>
Australie . . . . .	15
Bosnie-Herzégovine . . . . .	8
Croatie . . . . .	1
Inde. . . . .	7
Irlande . . . . .	12
Italie . . . . .	2
Lituanie . . . . .	2
Monténégro . . . . .	4
Serbie . . . . .	2
Slovaquie. . . . .	1
Ukraine . . . . .	8
<b>Total . . . . .</b>	<b>62</b>

<sup>a</sup> Le contingent argentin comprend des soldats brésiliens (1), chiliens (14) et paraguayens (14).

<sup>b</sup> Le contingent hongrois comprend des soldats serbes (7).

<sup>c</sup> Le contingent slovaque comprend des soldats croates (2), serbes (39) et ukrainiens (2).

